Lettre ouverte de la Coordination *"BOUGE TA PREF' 38"*

A Monsieur le Préfet de l'Isère, mai 2024.

Objet : Graves dysfonctionnements des services publics de la Préfecture : ruptures de droits et atteinte à la dignité des personnes

Monsieur le Préfet,
Les associations, syndicats, étudiants, employeurs, élus, étrangers réguliers ou non, nous interpellent pour porter à votre connaissance et à votre capacité de décision, les difficultés croissantes rencontrées depuis quelques mois par les personnes étrangères.
Les conséquences sont graves.
Aujourd'hui dans l'Isère, tous les jours, des dizaines de personnes étrangères en situation régulière, donc avec un titre de séjour donnant le droit au travail, perdent leurs droits et plongent ou replongent dans l'irrégularité pour des raisons
- de complexité croissante des procédures,
- de manque d'accès à l'information en tant qu'usager d'un service public,
et surtout
- d'impossibilité d'avoir un rendez-vous à temps.
La plupart de ces personnes ont des emplois essentiels pour la bonne marche de la société qui pourrait aussi être impactée par cette situation.

SUPPRESSION DE L'ACCUEIL PHYSIQUE – DÉMATÉRIALISATION DES DEMANDES
Depuis le 15 mars 2024, l'accueil physique en Préfecture est supprimé. Impossible pour les personnes en exil de poser une question ou de demander un renseignement. Des gardiens surveillent l'entrée de la Préfecture et rejettent toute personne n'ayant pas en main la confirmation du rendez-vous avec jour et heure. Or ce rendez-vous peut être parfois annulé, sans prévenir, alors que les personnes sont déjà entrées dans le hall d'attente.
La Préfecture est une institution publique, ouverte à tous, représentant l'État dans les départements de la France. Le symbole de cette suppression d'accueil physique est fort et traduit la volonté d'exclure tous ceux qui se heurtent au **MUR NUMÉRIQUE, entre autres.**
Il en est de même pour le processus de dématérialisation des demandes de Titres de Séjour.

RENDEZ-VOUS EN LIGNE QUASIMENT IMPOSSIBLES A PRENDRE
Il est clair, pour ceux qui côtoient les exilés, que le nombre de situations irrégulières (d'étudiants ou de travailleurs précaires y compris ceux qui sont déjà intégrés depuis plus de 10 ans) explose. **LA FABRIQUE DES SANS PAPIERS EST EN MARCHE.**
Ces rendez-vous sont mis en ligne 2 ou 3 fois par semaine et disparaissent en un clin d'œil. Les messages les plus fréquemment affichés sont "aucun créneau disponible" ou bien "ce créneau n'est plus disponible". Il faut donc attendre une semaine pour retenter sa malchance.
Si, par miracle, un rendez-vous est obtenu en ligne, nous constatons un nombre croissant de refus de dépôt de demande au guichet, des annulations sans motif du rendez-vous précédemment obtenu, une absence de neutralité bienveillante pourtant inscrite dans la **Charte d'Accueil du Public** ou le **Référentiel Marianne.**

Face à ces situations dramatiques qui violent les droits fondamentaux et la liberté de chacun et chacune, nous revendiquons des moyens suffisants pour l'accès effectif aux services publics pour toutes et tous et une alternative systématique à la dématérialisation, le Point Accueil Numérique (PAN) s'avérant largement insuffisant
Nous tenons à votre disposition des exemples réels et concrets des cas rencontrés, voir au dos un récapitulatif des échecs de prise de rendez-vous durant le mois d'avril.

SUPPRESSION DES ÉCHANGES ASSOCIATIONS/PRÉFECTURE – DES SOLUTIONS EXISTENT
Nous regrettons fortement la récente rupture du lien entre les associations et la Préfecture. Aujourd'hui, nous informons les services Préfectoraux des difficultés rencontrées par des personnes que nous accueillons. Nous souhaitons faire des propositions de simplification et de bon sens, afin de réduire drastiquement l'engorgement de vos services, maintenir la dignité des personnes ainsi que l'équilibre social.
Fermes et déterminés, nous espérons être lus et entendus.
Monsieur le Préfet, nous demandons à être reçus dans les meilleurs délais.

La Coordination "BOUGE TA PREF' 38"

Premiers signataires : 3aMIE, ADA, AFSI Nord-Isère, AMG, Apardap, Association Baptiste d'Entraide et de la Jeunesse, ATTAC 38, AAEI, CGT sans papiers, CSRA, Cuisine sans frontières, Diaconat protestant, IDH, JRS Welcome Isère, La Cimade, La Pastorale des Migrants, LDH, Ligue de l'enseignement 38, Modus Operandi, Nicodème, ODTI, Réfugiés Vals du Dauphiné, RESF, RUSF, Secours catholique Isère, UTR38 CFDT

Avec le soutien d'Amnesty International 38

SUIVI DES TENTATIVES DE RENDEZ-VOUS PREF38 AVRIL 2024 01/05/2024

A partir de février 2024, la préfecture de l'Isère (PREF38) a regroupé la prise de rendez vous pour les étrangers pour 6 types de procédures (ci-après 0 à 5) sur une seule page de son site internet :
https://www.isere.gouv.fr/Demarches/Accueil-des-etrangers/Sejour/Demarches-bureau-accueil-sejour/Arrondissement-de-Grenoble
Il n'y a pas d'autres moyens d'obtenir un rendez-vous.
Pour chaque procédure un calendrier est « débloqué » par PREF38 en fonction des créneaux qu'elle prévoit de proposer. En demandant un rendez vous, il est proposé exceptionnellement un calendrier de dates à cocher mais dans la majorité des cas « il n'y a pas de créneaux disponibles » et souvent une date de « parution » de nouveaux créneaux est indiquée. Généralement, PREF38 « débloque » des rendez vous le mardi et vendredi matin à 9h. Mais ceux –ci sont pris d'assaut.
Des bénévoles ont effectué des copies d'écran pour montrer l'impossibilité d'obtenir des rendez vous physiques en préfecture pour les différentes procédures (0 à 5), notamment pour déposer un dossier de première demande de titre de séjour (lignes en jaune)

		nb
0	Il s'agit d'une première demande	21
1	vous sollicitez le renouvellement de votre TS ou carte résident	8
2	Votre TS expire dans plus de 2 mois et vous voulez changer de statut	2
3	Vous sollicitez un renouvellement de votre APS	1
4	Votre récépissé arrive à expiration et vous souhaitez le renouveler	14
5	votre TS est prêt et vous souhaitez le retirer	4
	total	50

	TYPE DE RENDEZ-VOUS	date de connexion sur le site PREF		date de RDV possible	prochaine mise en ligne de RDV	créneau prévisible de RDV disponible	délai entre dde et éventuelle accès à PREF en jour	délai "moyen"
0	Première demande de TS	3/4/2024		non	non indiqué	29/4/2024	26	
	Première demande de TS	5/4/2024		non	non indiqué	non relevé		
	Première demande de TS	8/4/2024		non	9/4/2024	1/7/2024	84	
	Première demande de TS	9/4/2024	8h41	non	19/4/2024	1/7/2024	83	
	Première demande de TS	9/4/2024	9h02	non	16/4/2024	8/7/2024	90	
	Première demande de TS	16/4/2024	8h48	non	16/4/2024	8/7/2024	83	
	Première demande de TS	16/4/2024	9h00	non	16/4/2024	8/7/2024	83	
	Première demande de TS	16/4/2024	9h00	non	16/4/2024	8/7/2024	83	
	Première demande de TS	16/4/2024	9h02	non	23/4/2024	15/7/2024	90	
	Première demande de TS	16/4/2024	9h02	non	23/4/2024	15/7/2024	90	
	Première demande de TS	16/4/2024	9h05	non	23/4/2024	15/7/2024	90	
	Première demande de TS	16/4/2024	9h08	non	23/4/2024	15/7/2024	90	
	Première demande de TS	17/4/2024		oui		19/7/2024	93	
	Première demande de TS	23/4/2024	9h00	non	23/04/024	15/7/2024	83	
	Première demande de TS	23/4/2024	9h01	non	23/04/024	15/7/2024	83	
	Première demande de TS	23/4/2024	9h06	non	30/4/2024	22/7/2024	90	
	Première demande de TS	30/4/2024	8h59	non	30/4/2024	22/7/2024	83	
	Première demande de TS	30/4/2024	9h00	non	30/4/2024	22/7/2024	83	
	Première demande de TS	30/4/2024	9h01	non	30/4/2024	22/7/2024	83	
	Première demande de TS	30/4/2024	9h02	non	30/4/2024	22/7/2024	83	
	Première demande de TS	30/4/2024	9h10	non	30/4/2024	22/7/2024	83	**82,8**
1	renouvellement TS	3/4/2024		non	5/4/2024	27/5/2024	54	
	renouvellement TS	8/4/2024		non	9/4/2024	27/5/2024	49	
	renouvellement TS	9/4/2024	9h04	non	9/4/2024	27/5/2024	48	
	renouvellement TS	9/4/2024	9h54	non	29/5/2024	20/5/2024	41	
	renouvellement TS	9/4/2024	11H59	non	29/5/2024	20/5/2024	41	
	renouvellement TS	23/4/2024	9h01	non	23/4/2024	10/6/2024	48	
	renouvellement TS	30/4/2024	9h01	non	30/4/2024	17/6/2024	48	
	renouvellement TS	30/4/2024	9h08	non	7/5/2024	24/6/2024	55	**48,0**
2	changement statut, renouvellement APS	3/4/2024		non	5/4/2024	27/5/2024	54	
	changement statut, renouvellement APS	8/4/2024		non	?	27/5/2024	49	**51,5**
3	renouvellement APS	8/4/2024						
4	renouvellement récépissé	2/4/2024	9h02	non	?			
	renouvellement récépissé	2/4/2024	9h10	non	09/04/2024	06/05/2024	34	
	renouvellement récépissé	8/4/2024		non	9/4/2024	6/5/2024	28	
	renouvellement récépissé	9/4/2024	9h01	non	9/4/2024	6/5/2024	27	
	renouvellement récépissé	9/4/2024	9h03	non	9/4/2024	6/5/2024	27	
	renouvellement récépissé	9/4/2024	9h05	non	16/4/2024	13/5/2024	34	
	renouvellement récépissé	9/4/2024	9h06	non	16/4/2024	13/5/2024	34	
	renouvellement récépissé	16/4/2024	9h00	non	16/4/2024	13/5/2024	27	
	renouvellement récépissé	16/4/2024	9h01	non	16/4/2024	13/5/2024	27	
	renouvellement récépissé	16/4/2024	9h01	non	16/4/2024	13/5/2024	27	
	renouvellement récépissé	16/4/2024	9h	non	16/4/2024	13/5/2024	27	
	renouvellement récépissé	16/4/2024	9h 03	non	16/4/2024	13/5/2024	27	
	renouvellement récépissé	30/4/2024	9h03	non	7/5/2024	3/6/2024	34	
	renouvellement récépissé	30/4/2024	9h11	non	30/4/2024	27/5/2024	27	**29,2**
5	retirer TS	3/4/2024		9/4/2024			6	
	retirer TS	8/4/2024		18/4/2024			10	
	retirer TS	23/4/2024		non	?	au plus tôt: 20 05 2024	27?	
	retirer TS	29/4/2024		non	?	au plus tôt: 20 05 2024	21 ?	**16**